

## Au sommaire

### 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

**Vente.** Ventes successives : effet de la réfection de la vente initiale sur l'action en nullité du sous-acquéreur

**Lotissement.** Validité de l'association syndicale libre malgré le défaut d'adhésion du lotisseur

### 7 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

**Conflit de juridictions.** Une décision étrangère non motivée ne peut pas recevoir l'*exequatur*

### 8 ENTREPRISE

**Sauvegarde et redressement judiciaire.** Créance portée par le débiteur à la connaissance du mandataire judiciaire et renonciation tacite à la prescription

**Ouverture et extension des procédures collectives.** Bien vendu avec une clause de réserve de propriété, action en revendication et rôle du juge-commissaire

### 10 FAMILLE - PATRIMOINE

**Successions / Libéralités.** Rapport des primes d'une assurance-vie : appréciation du caractère manifestement exagéré

### 11 FISCAL

**Enregistrement.** Date de liquidation des droits applicables à une cession de droits sociaux

### 13 PROFESSION

**Notaires.** Ouverture d'un concours pour l'admission aux fonctions de notaire dans le ressort des cours d'appel de Colmar et de Metz

## À LA Une

### Ventes immobilières : calcul du délai de rétractation de dix jours de l'acquéreur

Saisie d'une contestation du mode de calcul du délai de rétractation de dix jours de l'acquéreur reposant sur une interprétation différente de la combinaison de l'article L. 271-1 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article 641 du Code de procédure civile, la Cour de cassation énonce que les deux textes exprimant la même règle ne se cumulent pas. > **LIRE P. 1**